

ses adeptes attendaient, aura d'excellents résultats. Déjà elle a mis les catholiques sur leur garde : elle a réchauffé leur zèle un peu affaibli par l'indifférence, et elle leur a rappelé qu'il fallait s'unir et se grouper pour combattre ceux qui sont désireux d'amoindrir leur influence. Si la même association existe chez vous, elle est également destinée à périr, car toute société fondée sur les préjugés et le fanatisme, l'expérience des siècles passés le démontre, ne tarde pas à être dispersée au quatre vents du ciel.

* * *

* * **France.**—La Session des Chambres françaises s'ouvre aujourd'hui, le 23 octobre :

Voici la proclamation par laquelle elles ont été convoquées.

Le président de la République française. Vu l'article 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, Décrète :

Article premier.—Le sénat et la chambre des députés sont convoqués en session extraordinaire pour le mardi 23 octobre 1894.

Art. 2.—Le président du conseil, ministre de l'Intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Pont-sur-Seine, le 25 septembre 1894.

CASIMIR-PÉRIER.

Par le président de la République : Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,

CH. DUPUY.

* * *

* * **Nominations Ecclesiastiques.**—Ont été nommés :

1^o Prévôt du chapitre de la cathédrale des Trois-Rivières, M. le chanoine Joseph Octave Prince, curé de Saint-Maurice. M. Prince a été ordonné prêtre le 19 février 1851.

2^o Chanoine titulaire de la même cathédrale, M. l'abbé Joseph Ferdinand Béland, chancelier du diocèse. M. l'abbé Béland est prêtre depuis le 23 août 1882.

3^o Chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal M. l'abbé Goussard, chanoine titulaire de la cathédrale de Chartres, en France. Il remplace M. le chanoine Manseau décédé dernièrement. M. l'abbé Goussard est journaliste. Il est le directeur de la *Voix de Notre-Dame de Chartres*."

"C'est en 1843" dit ce journal, "que les deux évêques de Chartres et de Montréal s'engagèrent réciproquement à nommer membre de leur Chapitre respectif un prêtre diocésain de leur collègue. Par là ils voulaient relever et perpétuer les relations d'autrefois entre l'Eglise de Chartres et le Canada. On sait que les vieilles tribus canadiennes furent placées, lors de leur évangélisation, sous la tutelle de Notre-Dame de Chartres."

* * *

* * **Nominations civiles.**—Ont été nommés :

1^o Régistrateur de la division d'enregistrement du comté de Champlain, M. David Tancrede Trudel, notaire, de Ste-Geneviève de Batiscan. Il remplace M. G. H. Dufresne, décédé. M. Trudel a été admis à la profession de notaire en mai 1870. Il est membre de la chambre des Notaires depuis plusieurs années. M. Trudel est doué de grands talents et il est bon jurisconsulte. Sa nomina-